



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "PROFESSION SPORT DANS LE PAS- DE-CALAIS" - I164

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu les Statuts de l'association « Profession Sport dans le Pas-de-Calais » en date du 3 mai 2019 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu la délibération n°2021-254 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Ludovic LOQUET, Vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association « Profession sport dans le Pas-de-Calais ».

Article 2 : Sont désignés pour représenter le Conseil départemental à l'assemblée générale de l'association « Profession sport dans le Pas-de-Calais » en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Conseiller départemental ;
- Madame Caroline MATRAT, Conseillère départementale ;
- Madame Stéphanie RIGAUX, Conseillère départementale.

Article 3 : Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Conseiller départemental, est désigné pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au conseil d'administration de l'association « Profession sport dans le Pas-de-Calais ».

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié aux intéressés et publié électroniquement sur le site Internet du Département.

Arras, le 2 juillet 2025

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY